



AUDIT
EXPERTISE
CONSEIL

Jean-Christophe Pierrès
Guillaume Pilat
Frédéric Ploquin
Sébastien Vialatte
Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes
Associés

Stéphane Guémas
Expert-Comptable
Associé

Hélène Vigneron
Responsable Pôle Social
Associée

CABINET
ADHÉRENT



LE QUART'NEY
9 rue Duboys – 49100 Angers

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025



4 rue Fernand Forest
BP 90825
49008 **ANGERS** CEDEX 01
+33 (0)2 41 47 01 10

22 mail Pablo Picasso
44000 **NANTES**
+33 (0)2 40 95 36 79

www.fidaco.com
fidaco@fidaco.com

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Pays de la Loire
Société de commissaires aux comptes Compagnie Régionale Ouest Atlantique
RC ANGERS B 303 526 966 – N° TVA intracommunautaire FR 06 303 526 966
SAS au capital de 173 600 €



LE QUART'NEY
9 rue Duboys – 49100 Angers

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association LE QUART NEY,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LE QUART'NEY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels aux pages 15 et 16.



JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été portées sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R.232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITÉ RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à ANGERS, le 8 avril 2026

Pour FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL
Commissaire aux comptes

Jean-Christophe Pierres
Associé



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 071	4 071		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	63 982	53 148	10 834	16 072
	Autres immobilisations corporelles	50 373	46 557	3 816	4 970
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
ACTIF CIRCULANT	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	10		10	10
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	118 436	103 776	14 660	21 051
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	57 534		57 534	583
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	40 972		40 972	45 238
	Charges constatées d'avance	2 058		2 058	9 223
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	159 274		159 274	246 975
	TOTAL (III)	259 838		259 838	302 019
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		378 274	103 776	274 498	323 070

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Ecart de réévaluation Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres Report à nouveau Excédent ou déficit de l'exercice Total des fonds propres (situation nette)	31/12/2025	31/12/2024
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées	8 433	13 208
	Total des fonds propres	94 346	133 733
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés sur subventions d'exploitation Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	44 000 13 078	44 000 9 376
	Total des provisions	57 078	53 376
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers (2) Instruments financiers à terme Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales	21 188 45 498	39 465 27 233
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance (1)	2 812 53 576	7 097 62 167
	Total des dettes	123 075	135 961
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	274 498	323 070
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(34 612,12)	21 229,12
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	123 075	135 961
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	7 080	4 367
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		569
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	280 947	257 399
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	364 264	376 390
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		27 633
	Utilisations des fonds dédiés		2 200
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	2	6
Total des produits d'exploitation		652 294	668 563
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	8 629	9 010
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	186 648	198 906
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	12 649	7 918
	Salaires	375 428	349 328
	Cotisations sociales	92 346	83 753
	Dotation aux amortissements et dépréciations	7 761	8 102
	Dotation aux provisions	3 702	
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	2 405	310
Total des charges d'exploitation		689 568	657 326
RESULTAT D'EXPLOITATION		(37 274)	11 237

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(37 274)	11 237
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 662	4 354
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		2 662	4 354
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		2 662	4 354
RESULTAT COURANT avant impôts		(34 612)	15 591
	Produits exceptionnels		5 638
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			5 638
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		654 956	678 555
TOTAL DES CHARGES		689 568	657 326
EXCEDENT ou DEFICIT		(34 612)	21 229
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		373 402	339 461
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		373 402	339 461
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		79 909	44 064
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		293 493	295 397
TOTAL		373 402	339 461

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **274 498** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **654 956** euros et un total **charges** de **689 568** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-34 612** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Règles et Méthodes Comptables

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Changement de réglementation comptable :

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association Maison de quartier Le Quar't Ney présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Règles et Méthodes Comptables

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse des prix, ...), des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel :

- un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement,
- un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité,
- un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.

Par ailleurs, les transferts de charges ne sont plus utilisés. Ainsi :

- les remboursements de charges de personnel sont comptabilisés au compte 649 Remboursement de charges de personnel figurant dans la rubrique « Salaires » du compte de résultat,
- les avantages en nature accordés aux cadres et employés sont comptabilisés au compte 641900 Avantages en nature dans la rubrique « Salaires » du compte de résultat,
- les indemnités d'assurances sont comptabilisées au compte 7587 Indemnités et autres produits figurant dans la rubrique « Autres produits » du compte de résultat.

Honoraires de Commissaires aux Comptes :

Honoraires 2025 : 5 065 €

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	4 071					4 071
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 071					4 071
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	63 982					63 982
	Instal., agencement, aménagement divers	8 747					8 747
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	40 257		1 370			41 627
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		112 985		1 370			114 355
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	10					10
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		10					10
TOTAL		117 066		1 370			118 436

Amortissements

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Autres				4 071			4 071
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				4 071			4 071
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels				47 910	5 237		53 148
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				7 277	303		7 580
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, mobilier				36 756	2 221		38 977
Emballages récupérables et divers								
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				91 944	7 761		99 705	
TOTAL					96 015	7 761		103 776

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires		13 078		13 078
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	53 376	(9 376)		44 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		53 376	3 702		57 078
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		53 376	3 702		57 078
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			3 702		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	57 534	57 534	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	456	456	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	94	94	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	38 018	38 018	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	2 404	2 404	
	Charges constatées d'avance	2 058	2 058	
TOTAL DES CREANCES		100 564	100 564	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	21 188	21 188		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	17 643	17 643		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 418	23 418		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 437	4 437		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	2 812	2 812		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	53 576	53 576		
TOTAL DES DETTES		123 075	123 075		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

		31/12/2025
Règlement ANC 2022-06		
Total des Produits à recevoir		39 713
Autres créances		39 713
CAF -Subventions à recevoir	38 018	
Produits à recevoir	1 695	

Charges à payer

		31/12/2025
Règlement ANC 2022-06		
Total des Charges à payer		36 342
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 700
<i>Frs factures non parvenues</i>	6 700	
Dettes fiscales et sociales		29 642
<i>Dettes s/congés à payer</i>	17 309	
<i>Rbt NDF</i>	58	
<i>Taxe libératoire</i>	4 007	
<i>Org.soc.char.soc./ cong.payés</i>	4 049	
<i>Taxe sur les salaires</i>	4 218	

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		2 058	53 576
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		2 058	53 576

Annexe libre 2

CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

L'association bénéficie de mise à disposition gratuite, de tous ses locaux ainsi que des consommations et entretiens y afférent, par la ville d'ANGERS. La valorisation pour l'année 2025 est de 293 493 €

L'association bénéficie d'une contribution en nature Restauration de la part de la ville d'ANGERS. La valorisation pour l'année 2025 est de 9 367 €.

METHODE DE VALORISATION DU BENEVOLAT

Le travail des bénévoles dans les différentes actions a été valorisé au cout du SMIC au 31/12/2025, soit 11,88 € par heure, pour un total de 5937 Heures soit une valorisation de 70 542 €.

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

La valorisation des indemnités de fin de carrière s'élève à 13 078 € au 31 Décembre 2025, soit une valorisation de 3 702 € portée en charge de l'exercice conformément à la préconisation de l'ordre des experts-comptables, et à la décision du conseil d'administration.

REMUNERATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS BENEVOLES ET SALARIES

Conformément à l'article 20 de la Loi N°2006-586 du 23 Mai 2006, nous devons fournir une information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. Compte tenu de la présence d'un seul cadre dans notre association, nous ne fournirons pas cette information aux fins de confidentialité.

Annexe libre 2

Incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers

Les changements de méthodes comptables consécutifs à la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du bilan et du compte résultat de l'exercice 2025. Ils ont généré les reclassements suivants :

- 4775 euros du poste 777000 au poste 747000
- 6078 euros du poste 791610 au poste 618500
- 6217 euros du poste 791642 au poste 641900

Soit une augmentation du résultat d'exploitation de 4775 euros, et une diminution du résultat exceptionnel de 4775 euros.

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	18 059				18 059
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	35 741				35 741
Autres réserves					
Report à nouveau	45 496	21 229			66 725
Excédent ou déficit de l'exercice	21 229	(21 229)		34 612	(34 612)
Situation nette	120 525			34 612	85 913
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	13 208			4 775	8 433
Provisions réglementées					
TOTAL	133 733			39 387	94 346

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	18 059				18 059
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	35 741				35 741
Autres réserves					
Report à nouveau	45 496	21 229			66 725
Excédent ou déficit de l'exercice	21 229	(21 229)		34 612	(34 612)
Situation nette	120 525			34 612	85 913
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	13 208			4 775	8 433
Provisions réglementées					
TOTAL	133 733			39 387	94 346

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		21 100	325 226	9 563	3 600	359 489
Subventions d'investissement						
TOTAL		21 100	325 226	9 563	3 600	359 489